

Sur la Représentation du Verbe [ktib] (Parler de Tunis)

Jean-Pierre ANGOUJARD

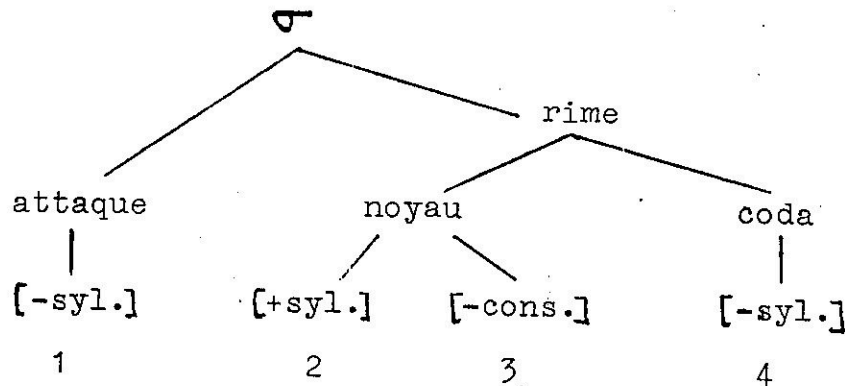
Analyses, Théorie. 1982/2-3, 1-17.

O. L'organisation prosodique d'un énoncé est soumise à l'application de deux types distincts de principes généraux. Les uns, souvent décrits comme "formels" ou "abstrait", impliquent que toute structure prosodique soit conçue comme un ensemble d'unités organisées hiérarchiquement. Ils gouvernent également le regroupement binaire de ces unités et permettent ainsi la reconnaissance de variations restreintes entre langues naturelles : les structures prosodiques peuvent varier selon la direction imposée à la construction des regroupements syllabiques, selon la place de l'élément fort à l'intérieur de toute unité binaire ([w-s] ou [s-w]).

D'autres principes, plus "concrets" ou encore "naturels", se réfèrent à la substance phonique (éventuellement mesurable). Ils peuvent être tout aussi généraux que les précédents, comme il en va, par exemple, de la hiérarchie mise en évidence par Jespersen, de l'inégalité $a > i, u$ etc...

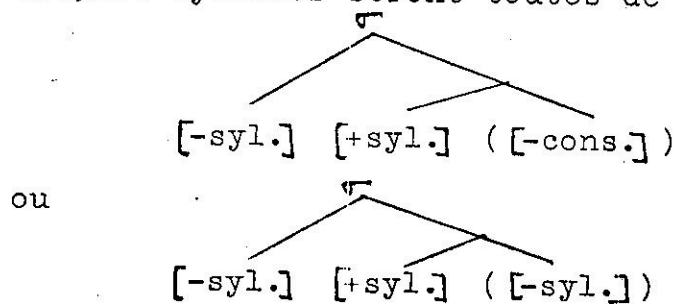
A partir du réexamen de quelques formes verbales en arabe (celles des verbes "réguliers" de type [C[̣]V[̣]C[̣]V[̣]C] ou [CC[̣]V[̣]C]), cet article voudrait rappeler combien la distinction "abstrait"/"concret" est inopérante, combien le "naturel" linguistique est loin de l'utilisation naïve de ce terme, les critères fondamentaux demeurant, pensons-nous, ceux de "simplicité" et d'"explication".(1)

1. Nous admettrons que le modèle syllabique de l'arabe est le suivant : (2)

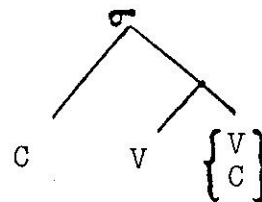


Condition: 3 et 4 ne peuvent être présents ensemble.

Autrement dit, les syllabes seront toutes de la forme : (3)



1.1. Dans un travail précédent (Angoujard 1981 a.) le modèle syllabique apparaissait sous une forme plus simple (et qui intégrait la condition ci-dessus) :



La simplicité n'était que superficielle car ce modèle ne permettait pas, on le voit, de différencier structurellement le dernier segment (3 ou 4), alors même qu'il peut appartenir au noyau ou à la coda. Cette distinction est cependant parfois cruciale, notamment lorsque le 3ème (ou 4ème) segment est une semi-voyelle, souvent explicative pour rendre compte, par exemple, du comportement différencié des syllabes $\overset{\wedge}{CVV}$ et

\hat{CVC} dans le parler du Caire -elle est, si l'on reconnaît le rôle joué par les noeuds étiquetés dans la syllabe, de toute façon, inévitable.

1.2. Il est bien connu que les données empiriques de nombreux parlars arabes paraissent contredire ce modèle, dans la mesure où on y a reconnu des syllabes plus complexes que ce que le modèle retenu n'autorise.

Nous ne reviendrons pas ici sur les syllabes "sur-lourdes" (de type \hat{CVVC} ou \hat{CVCC}) qui ont été discutées dans Angoujard (1981 a.) notamment et interprétées comme des séquences phonologiques bisyllabiques (l'une des syllabes comprenant un noyau vide : $\hat{CVV} \hat{C}\Delta$ ou $\hat{CVC} \hat{C}\Delta$).

Nous voudrions plutôt nous arrêter encore une fois sur les formes à "attaque double" (de type $\hat{CC}\dots$) qui apparaissent en si grand nombre dans les représentations superficielles des parlars maghrébins. Depuis les premières analyses générativistes de ces parlars, deux thèses sont couramment développées. L'une suppose que les représentations phonologiques s'écartent sensiblement des données superficielles (et dérive ainsi la forme verbale [ktíb] de la représentation bisyllabique /kitib/) -cf. Kouloughli 1978, Angoujard 1978 et 1979. L'autre thèse, refusant l'"abstraction" inhérente à la première -rappelons que la forme bisyllabique n'apparaît jamais phonétiquement, seule l'une ou l'autre voyelle "fait surface" (4) - choisit un radical sous-jacent à attaque double /ktib/ -cf. Ghazeli 1976, Lechheb 1980.

Plusieurs arguments importants et, croyons-nous, toujours valables ont été développés en faveur de la solution "abstraite"

dans Angoujard 1978. La discussion se situait alors dans le cadre standard (non syllabique) de S.P.E. (5) Il est aujourd'hui possible de montrer que la théorie prosodique conforte largement cette position.

1.3. Le choix de la représentation phonologique "concrète" /ktib/ conduit à dériver les formes 3F.sing. et 3pl. ([kítbit] et [kítbu]) à l'aide d'une règle de métathèse :



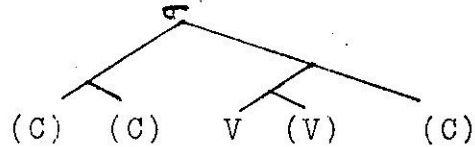
-cf. pour une telle analyse d'un parler tout à fait comparable, à la qualité vocalique près, Lechheb 1980. La présence d'une telle règle dans la composante phonologique est alors justifiée par l'inexistence phonétique de toute syllabe de forme $\begin{array}{c} \sigma \\ \diagup \quad \diagdown \\ C \quad C \quad V \end{array}$ (le parler refusant ce type de syllabe aurait, le cas échéant, recours à la métathèse pour s'en débarrasser).

Cette analyse appelle plusieurs remarques :

1.3.1. Il faut tout d'abord noter qu'elle implique une interprétation superficielle (quasi phonétique) de l'organisation syllabique. La preuve en est que le refus -et la transformation- des syllabes $\begin{array}{c} \sigma \\ \diagup \quad \diagdown \\ C \quad C \quad V \end{array}$ est motivé, on l'a vu, par leur absence au niveau phonétique. Or, l'existence de ces syllabes est pourtant bien reconnue, à un niveau intermédiaire de représentation, puisque ce sont elles qui appellent la règle de métathèse. Il faudrait que l'argumentation en faveur de la représentation sous-jacente /ktib/ délimite avec précision les modèles syllabiques (profond et superficiel) et les processus de resyllabification (ktibu \longrightarrow kitbu). Ce point est d'autant plus essentiel que toute métathèse vocalique se montre éminemment "resyllabificatrice". Tout au contraire, une conception abstraite de la syllabe

réduit au minimum (supprime?) le recours à des règles de resyllabification -sur ce point, et sur notre interprétation de la syllabe, voir ci-dessous 2.

1.3.2. La reconnaissance de radicaux sous-jacents de forme /CCVC/ implique que le modèle syllabique soit au minimum :



Un tel modèle prédit expressément l'existence dans ce parler de syllabes $\overset{\wedge}{CCV}$ (les deux premières parenthèses seules réalisées)⁽⁶⁾ -or, c'est la non-existence de ces syllabes qui justifie la représentation /ktib/ et donc le modèle ci-dessus... (Cette étrangeté est vraisemblablement liée à l'imprécision concernant les rapports entre la structure syllabique profonde et la structure syllabique superficielle.)

1.3.3. Le recours à ces représentations profondes "concrètes" a d'autre part pour effet d'écarter très sensiblement les parlers maghrébins des autres parlers arabes⁽⁷⁾. Ils s'en écartent par leur modèle syllabique (cf. ci-dessus), par leurs représentations lexicales (car ce n'est pas le modèle syllabique qui impose /CCVC/ plutôt que /CVVCVC/ -cette dernière représentation étant tout à fait compatible avec le modèle), par la présence, enfin, d'une règle de métathèse.

Il en va autrement lorsque la séparation nette entre parlers maghrébins et parlers orientaux (voir n.7) est décrite à travers un paramètre unique (pieds [w-s] ou [s-w]) -cf. Angoujard 1981.

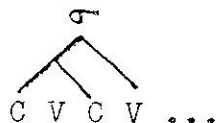
1.3.4. Le modèle syllabique que des formes comme /ktib/ imposent soulève un sérieux problème vis à vis de la théorie syllabique universelle. On voudrait que le modèle parti-

culier de telle ou telle langue soit, s'il en diffère, un sous-ensemble du modèle syllabique universel. Le modèle proposé en 1. rentre bien dans ce cadre. Il ne semble pas qu'il en aille de même pour le modèle "concret". En effet celui-ci admet la présence d'une attaque bi-consonantique sans qu'aucune restriction soit apportée à la succession des consonnes (et, de fait, toute paire consonantique peut apparaître phonétiquement dans cette position)⁽⁸⁾. Ce point est fort curieux et, en tout cas, s'écarte des modèles connus - les langues qui paraissent accepter des attaques pluri-consonantiques contiennent toujours des restrictions très fortes (anglais, français...). Il est clair qu'une hypothèse qui dérive les "attaques doubles" de séquences bi-syllabiques (au travers d'une règle de syncope) explique tout à fait que n'importe quelle succession de consonnes soit possible puisqu'on ne connaît pas de règles restreignant la qualité des attaques de deux syllabes contigües.

1.4. Le recours à une représentation abstraite bi-syllabique

$$\begin{array}{c} \sigma \quad \sigma \\ \wedge \quad \wedge \\ / \text{ CV CVC } / \end{array}$$
 suppose l'application d'une règle de syncope effaçant l'une ou l'autre voyelle. Dans un article récent de Lapointe et Feinstein (1980) les effacements (ou certains d'entre eux) sont retirés de la composante phonologique pour être intégrés, par le biais d'algorithmes de syllabification, à la morphologie. Il peut être important de souligner ici qu'une telle démarche, dans ce cas particulier, conduirait à une conception fort proche des interprétations "concrètes" - et sujette à de semblables critiques. Si on imagine qu'une forme comme [ktíβ] est expliquée par une règle de syllabification propre à ces parlars,

de type



ceci implique bien un modèle syllabique à attaque double (cf. ci-dessus 1.3.2.). Cette interprétation a d'autre part l'inconvénient majeur de refuser aux règles de syncope leur caractère prosodique naturel (il s'agit de l'effacement de voyelles appartenant à des syllabes faibles) pour leur attribuer un caractère algorithmique, certes formel, mais particulier et, à notre avis, nullement explicatif.

Le point de vue exprimé par Lapointe et Festein semble par contre justifié pour les cas où les effacements sont réellement morphologiques (non prosodiques) comme dans les disparitions de semi-voyelles en arabe classique où nulle "faiblesse" reconnaissable ne saurait intervenir (cf. Angoujard, en prépar.).

1.5. Le caractère "concret" d'une représentation ne saurait être une assurance d'explication. Le recours à une forme abstraite peut fort bien conduire à l'établissement d'un fragment de grammaire plus simple et, parce qu'il insère tels processus particuliers dans un ensemble de principes universels (formels et phonétiques) les expliquer réellement.

Ainsi le choix d'une représentation bisyllabique /CVCVC/ explique-t-il les formes [ktib] etc... par le recours de l'arabe à un sous-ensemble du modèle syllabique universel, par le choix, effectué par ces parlers, en faveur de telle variable prosodique, par une utilisation large, non restreinte, de la règle universelle d'effacement $v \rightarrow \emptyset / \frac{w}{l}$ proposée dans Angoujard 1981 a. -c'est à dire par autant de processus linguistiques.

2. Une analyse incluant des représentations phonologiques à attaque syllabique double et une règle de métathèse vocalique implique de nombreuses et complexes "resyllabifications". Bien souvent les études prosodiques récentes reconnaissent l'existence de ces processus de resyllabification mais se montrent fort discrètes quant aux règles impliquées (aux caractéristiques propres des ces règles, aux principes qui doivent en limiter la puissance...) -un bon (?) exemple de ce silence est Angoujard 1981 a.

Il semble qu'en réalité le problème soit mal posé, plus précisément, que les difficultés de la resyllabification tiennent à une compréhension imparfaite du rôle prosodique de la syllabe. On sait qu'il est souvent délicat d'obtenir des jugements de locuteurs concernant le découpage syllabique. Cette difficulté résulte de l'écart entre le caractère continu des données concrètes et celui, fort abstrait, de la syllabe.

La syllabe pourrait bien n'avoir qu'une seule description -liée au modèle syllabique universel et aux algorithmes- qui soit linguistiquement pertinente. Autrement dit, la seule affirmation intéressante concernant une forme comme [ktib] serait de dire qu'il s'agit d'une séquence bisyllabique, quand bien même le noyau de la première syllabe se trouverait effacé. Il s'ensuit qu'aucune règle de resyllabification n'est nécessaire. Nous aurions ainsi :

$$/ \overset{\sigma}{\wedge} \overset{\sigma}{\wedge} / \longrightarrow [\overset{\sigma}{\wedge} \overset{\sigma}{\wedge}]$$

, le principe étant que le découpage syllabique demeure inchangé, que le noyau effacé est, en quelque sorte, linguistiquement présent. (9)

On voit qu'une description ayant recours à une règle de métathèse vocalique ne peut entrer aisément dans ce cadre :

$$/ \overset{\sigma}{\wedge} \overset{\sigma}{\wedge} / \longrightarrow [\overset{\sigma}{\wedge} \overset{\sigma}{\wedge}]$$

, car elle nécessite au moins

des règles de restructuration syllabique interne. Il se pourrait que de telles règles doivent être, soit purement et simplement abandonnées (comme c'est, à notre avis, le cas pour l'exemple discuté ici), soit décrites à travers la formulation générale :

$$\text{META. } X C_a V_i C_b V_j Y \longrightarrow X C_a V_j C_b V_i Y$$

V_i et V_j sont des segments dominés par N (noyau).

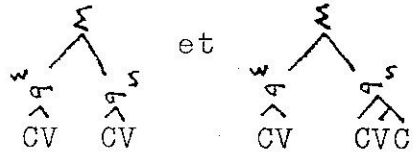
L'un ou l'autre peut être constitué d'un élément vide.

3.

3.1. Les formes tunisoises comme [ktib] (3M.) et [kitbit] (3F.) (strictement semblables, à la qualité vocalique près, aux représentations [ktéb] et [kétbet] discutées dans Lechheb 1980.) seront dérivées selon les principes suivants :

a) Les représentations phonologiques sont construites à partir d'un radical bisyllabique (schème /CVCVC/).

b) Les syllabes sont regroupées, de droite à gauche, en pieds binaires de formes



(choix [w-s]).

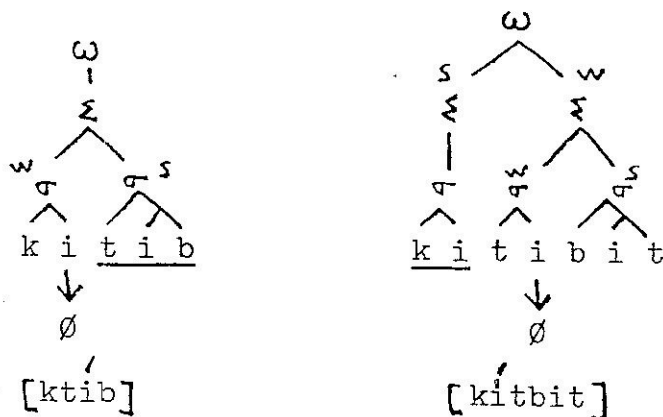
c) Toute syllabe non-intégrée à un pied binaire forme, à elle seule, un pied.

d) Les pieds sont regroupés dans un arbre de mot branchant à droite. Dans une configuration [n_a n_b] , n_b est s s'il branche. La configuration interne du pied n'est pas prise en considération (i.e. un pied binaire ne constitue pas un noeud branchant).

e) L'accent porte sur la syllabe uniquement dominée par des s .

f) Une voyelle appartenant à une syllabe directement dominée par w est effacée.

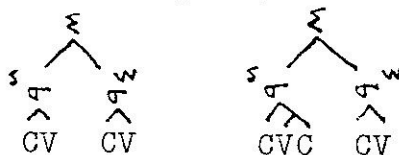
Nous aurons ainsi :



Le principe formel b) ci-dessus rend compte, à lui seul, de la différence d'accentuation à la 3^eème personne du masculin singulier entre ce parler et, par exemple, celui de Damas.

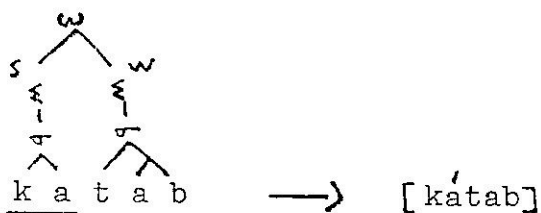
Pour Damas, le paragraphe b) est remplacé par :

b') Les syllabes sont regroupées, de droite à gauche, en pieds binaires de formes



(choix [s-w]).

Nous avons :

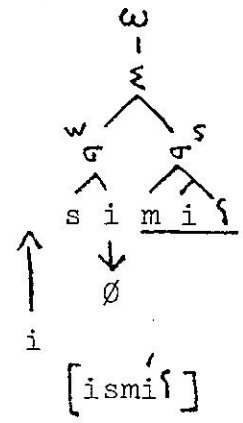


3.2. La différence d'accentuation se complète, on l'aura noté, d'une différence de qualité vocalique. La solution la plus directe consisterait à poser, comme ci-dessus, les représentations sous-jacentes distinctes /kitib/ et /katab/.

L'examen d'un parler bédouin de Lybie (le cyrénaïque) suggère que l'analyse peut être poussée davantage, que la qualité vocalique elle-même peut, au moins partiellement, s'expliquer (pour les données et de premières analyses, cf. Mitchell 1960 et Angoujard 1981 b.).

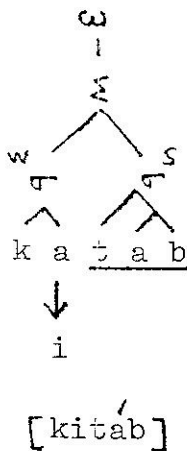
Ce parler oppose deux classes de verbes tri-consonantiques réguliers : les verbes du type [ismiʕ] et ceux du type [kitáb] .

Les verbes de la classe [ismiʕ] auront, en conformité avec le schème régulier /CVCVC/, la représentation phonologique /simiʕ/. Les principes a) à f) ci-dessus rendent compte des diverses formes de ce verbe (avec choix [w-s] comme dans les parlars de Tunis et de Mila). Il suffira d'y adjoindre une règle tardive d'épenthèse -tout à fait générale en cyrénaïque- qui interprète toute consonne isolée (ou, si l'on veut, toute consonne $\begin{matrix} \sigma \\ | \\ C \end{matrix}$) comme une coda $\begin{matrix} \sigma \\ \wedge \\ i \ C \end{matrix}$.



L'examen d'autres formes (cf. [máktáb] , [máktibak]) où apparaît une alternance vocalique a/i montre que la voyelle basse /a/ n'est pas effacée en position $\begin{matrix} W \\ | \\ V \end{matrix}$ mais seulement réduite (pour plus de détails, voir Angoujard 1981 b.).

Cette particularité permet d'expliquer pourquoi, en face de [ismiʕ] on ne trouve pas * [iktáb] mais [kitáb] : les verbes de cette classe sont de schème sous-jacent /CaCaC/ .



(Le [i] inaccentué ne saurait être épenthétique, la règle d'épenthèse du cyrénaïque imposant, on l'a noté, $\uparrow CC$ et non $* C \uparrow C .$)
 \downarrow
 i

Le recours à la représentation abstraite /katab/ (la première voyelle n'apparaît jamais sous la forme d'un a...) et aux principes prosodiques généraux permet une analyse motivée de l'alternance [ismíi] / [kitáb] .

Les principes prosodiques a) à f) ci-dessus ne l'ont toutefois pas permis à eux seuls. Il a été nécessaire de reconnaître que le cyrénaïque se réfère à une différence de force entre la voyelle /a/ et la voyelle haute /i/. La même règle -celle qui affecte les voyelles directement dominée par w - efface l'une, réduit l'autre. Si nous admettons une échelle $a > i > \emptyset$ (échelle qui reprend une hiérarchie phonétique bien connue), il est possible d'interpréter la règle touchant les voyelles prosodiquement faibles comme une règle qui affaiblit (ou

réduit) d'un degré $\left\{ \begin{array}{l} a \longrightarrow i \\ i \longrightarrow \emptyset \end{array} \right.$

3.3. Cette même règle est à l'oeuvre dans le parler de Tunis -seulement, dans celui-ci, toutes les voyelles directement dominées par w sont effacées. On peut ainsi supposer que toutes les voyelles y sont interprétées comme ayant une force égale (de niveau 1).

Toutes se comportent comme si elles étaient déjà, primitivement, réduites -et, de fait, elles en ont bien la caractéristique : voyelle neutre (réalisée majoritairement à Tunis par le son [i] -comme elle l'est à Mila par le son [e]) qui se montre très sensible à l'entourage consonantique (réalisée notamment [a] dans un contexte emphatique ou guttural). En dehors d'oppositions a/i et a/u morphologiques (accompli/impératif pour des schèmes /CVC_iC_i/) les seules oppositions minimales, rares, concernent [i] / [u] (cf. [ktíb] / [ktúb] "des livres"). L'enfant tunisois qui apprend sa langue n'a, en conséquence, nul besoin de connaître la coloration des voyelles brèves. Le fait que ces segments soient [+syl.] est une information suffisante (à l'exception de quelques mots pour lesquels la voyelle sera marquée lexicalement [+syl.] [+rond]).

On peut ainsi considérer que cet enfant, une fois intégrées les caractéristiques prosodiques propres à sa langue (choix [w-s], non-différenciation de force vocalique...) ne se voit tenu de recourir à aucune information autre (concernant le radical du verbe [ktíb]) que celle, fort abstraite on en conviendra, fournie par la représentation phonologique ci-dessous :

/ k [+syl.] t [+syl.] b /.

4. Un retour aux problèmes posés par la représentation phonologique des formes arabes du type [ktíb] nous a conduit à proposer une représentation encore plus abstraite que celle initialement défendue (Angoujard 1978). Il est clair que le dilemme abstrait/concret est trop souvent mal posé. Aucune donnée psychologique ne permet aujourd'hui de supposer, par exemple, que

l'enfant choisit systématiquement la solution la plus concrète, ni que les représentations adoptées ne puissent dépasser tel ou tel niveau d'abstraction. Nous pouvons seulement imaginer que l'apprentissage privilégie la simplicité. Quant au linguiste, sa tâche reste essentiellement explicative.

La linguistique doit être naturelle. On sait combien ce terme est ambigu et mérite d'être glosé. La prosodie s'articule sur deux catégories de principes généraux. La substance phonique (et particulièrement les universaux, hiérarchiques et autres, qui la régissent) ne saurait être écartée comme "extra-linguistique". La langue, après tout, est bien "parlée". Mais cette substance (déjà partiellement organisée) s'intègre dans une organisation formelle. Cette dernière peut paraître moins "concrète", moins "naturelle", parce que nous n'en saisissons pas encore vraiment la "nature" (biologique, psychologique...). Je ne pense pas que cet ensemble de propriétés formelles puisse être seul considéré comme le linguistique - beaucoup de ses principes paraissent commander d'autres conduites humaines (binarisme...). Le linguistique se découvrirait bien plutôt dans la connexion entre les lois régissant la substance phonique et celles de nos systèmes formels d'organisation. En ce sens, la prosodie est naturellement abstraite.

NOTES.

(1) Je remercie G.Bohas et M.Burési d'avoir bien voulu lire et commenter une première version de cet article.

(2) Nous ne discuterons pas des problèmes posés -et aujourd'hui amplement discutés- par les traits [syl.] et [cons]. Il ne semble pas qu'une remise en cause de ces classes puisse influencer sur le débat entre abstrait/concret qui nous intéresse ici.

(3) Dans le parler de Tunis l'attaque peut ne pas être réalisée.

(4) Il en va toutefois différemment dans un parler de type maghrébin, le cyrénaïque. Cet état de fait est un argument indirect pour le choix d'une représentation bisyllabique (cf. Angoujard 1981 b. et 3.2. ci-dessous).

(5) S.P.E. est une abréviation pour The Sound Pattern of English de Chomsky, N. et Halle, M.

(6) Pour éviter cette prédiction il faudrait ajouter à ce modèle des conditions de réalisation quelque peu complexes du type: " Si 1 et 2 alors 3 ou 4 ". Ce problème, à ma connaissance, n'a pas été abordé par les défenseurs d'une représentation concrète.

(7) La référence aux "parlers maghrébins" , comme à l'opposition entre "parlers occidentaux et parlers orientaux", doit être considérée comme une simplification commode. Les faits ne sont pas aussi simples bien entendu -on trouve par exemple des dialectes "orientaux" qui ont pour 1sing. des formes de type [CCV̆ct] .

(8) Toute paire consonantique n'a toutefois pas un comportement strictement identique -certaines d'entre elles ("difficiles à prononcer") peuvent susciter une épenthèse facultative. (cf. sur ce sujet Kouloughli 1978 p.246.) Il reste que "toute paire consonantique peut apparaître..."

(9) Toute paire étant possible, les cas où la première consonne est plus "sonore" que la seconde sont un argument pour l'interprétation bisyllabique si l'on se réfère à la définition classique de la syllabe comme une unité à l'intérieur de laquelle la sonorité croît puis décroît.

Références.

- Angoujard, J.P. (1978) "Le Cycle en Phonologie? L'Accentuation en en Arabe Tunisien." Analyses, Théorie, 1978/3
- Angoujard, J.P. (1979) Contribution à l'Etude Phonologique et Morphologique de l'Arabe Tunisien. Thèse de 3ème cycle. Inédite.
- Angoujard, J.P. (1981 a.) "Contribution à l'Analyse Prosodique -par- lers de Tunis, du Caire et de Damas." Analyses, Théorie, 81/1
- Angoujard, J.P. (1981 b.) "Une Lecture Prosodique du Cyrénaïque." Analyses, Théorie, 1981/3
- Angoujard, J.P. (en préparation) "Sur les Effacements de Semi-voyelles en Arabe."
- Ghazeli, S. (1976) "On a Certain Arabic and Uncertain Abstractness." inédit.
- Kouloughli, D.E. (1978) Contribution à la Phonologie Générative de l'Arabe : Le Système Verbal du Parler Arabe du Sra. Thèse de 3ème cycle. Inédite.
- Lapointe, S. et Feinstein, M. (1980) "The Role of Vowel Deletion and Epenthesis in the Assignment of Syllable Structure." inédit.
- Lechheb, s. (1980) "Structure Syllabique et Représentation Phonologique dans le Parler Arabe de Mila." inédit.
- Mitchell, T.F. (1960) "Prominence and Syllabification in Arabic." BSOAS, v.XXIII, 2.
-